

Annexe méthodologique

L'enquête et les données

L'enquête sociologique sur laquelle s'appuie le livre mêle approche quantitative et qualitative. Commencée fin 1999, elle s'est terminée en 2003¹, l'année 2000 étant celle où la présence sur le terrain a été la plus intense, avec la réalisation d'une grande partie des entretiens à la fois auprès des parents d'élèves, des directeurs et directrices d'école et des principaux et principales de collèges.

Après une première phase de recueil, de mise en forme, de traitement, de cartographie, et enfin d'analyse des données sociales et scolaires, l'observation directe (présence sur le terrain, réalisation d'entretiens) a constitué une phase décisive de la recherche. Cette articulation entre des approches quantitatives et qualitatives souhaitée dès le début nous a semblé être la seule en mesure de nous donner l'éclairage le plus complet sur ce rapport complexe entre ségrégation urbaine et scolaire. À cela s'ajoute le souci de prendre en compte plusieurs échelles territoriales et leurs emboîtements. La présence sur une longue période (mes premières enquêtes dans les Hauts-de-Seine remontent à la fin des années 1980) finit par donner une connaissance intime et concrète des lieux (les communes, leurs quartiers, leurs écoles, etc.) et parfois des personnes qui vous accordent alors plus facilement leur confiance. Cette présence sur le terrain s'est révélée fondamentale, dans plusieurs communes des Hauts-de-Seine, à Rueil-Malmaison que nous connaissions peu, mais aussi à Nanterre que je pensais connaître parfaitement.

La confrontation permanente de mes données quantitatives, sociales ou scolaires, à mes observations directes plus qualitatives ou aux propos des personnes concernées (parents, enseignants, principaux de collèges, élus locaux, responsables associatifs, etc.) m'ont amené dans plusieurs cas à abandonner des fichiers qui me semblaient douteux, ou plus souvent à envisager d'autres traitements entre variables. Cela m'a encore plus convaincu de l'intérêt de développer ce type d'approche, en particulier, lorsque l'on cherche à saisir au plus près de leur expérience les personnes inscrites dans l'espace urbain. Plus de trois années d'enquête

1. D'autres entretiens et recherches documentaires ont été réalisés ensuite dans le cadre de la recherche en cours sur les modes de cohabitation des classes moyennes dans les espaces du mélange, menée conjointement avec Edmond Préteceille. Ce matériau a été mobilisé à plusieurs reprises, dans la mesure où certains terrains étaient les mêmes et que le guide d'entretien comportait des parties communes, entre autres sur le rapport à l'école. Cette recherche constitue bien un prolongement de celle mobilisée dans ce document et réalisée de façon plus approfondie sur Nanterre et Rueil-Malmaison ; Marco Oberti et Edmond Préteceille, *Ségrégation et modes de cohabitation entre groupes sociaux*, Paris, OSC, 2004.

peuvent paraître longues et pourtant, comme souvent dans la recherche en sciences sociales, l'idée d'un travail inachevé demeure : données incomplètes ou pour certaines peu fiables, insatisfaction à rendre compte de la complexité du local et de son évolution, danger de figer des contextes sociaux et scolaires changeants. L'accès aux données statistiques pertinentes, malgré la grande disponibilité des personnes contactées, constitue aussi une contrainte importante. Outre le fait que les données du recensement de 1999 n'ont été disponibles aux échelles territoriales les plus fines qu'une ou deux années après la réalisation du recensement, les demandes de traitements spécifiques ont nécessité des démarches longues et incertaines. Certains traitements statistiques n'ont pu être réalisés par exemple qu'en septembre 2003.

La période considérée est ici fondamentale. Pour l'essentiel des données sociales et scolaires, les années prises en compte sont 1999, 2000, 2001 et dans certains cas seulement 2003-2004. Il ne s'agit donc en aucun cas d'extrapoler à la période actuelle (2004-2006), sachant que les situations des écoles (équipe pédagogique, associations des parents d'élèves, résultats scolaires, recrutement, offre d'options pour les collèges, carte scolaire, etc.) peuvent varier d'une année à l'autre et produire parfois des changements très rapides. De même, les données utilisées pour caractériser les communes, les quartiers, voire des espaces urbains plus fins, sont tirées pour l'essentiel du recensement général de la population de 1999. Or, en six ans, des quartiers ont connu des modifications parfois importantes du point de vue de l'habitat, des équipements publics, et de la population. Ainsi, les analyses proposées dans ce travail, surtout lorsqu'elles se réfèrent à des contextes sociaux ou scolaires locaux ne valent que pour les années 1999-2000 et ne doivent en aucun cas servir à caractériser les situations actuelles qui pour certaines ont largement évolué.

La question de l'anonymat des lieux et des établissements scolaires n'a cessé de me tarauder lors de l'écriture. Cette tension est classique en sociologie, lorsque les analyses sont localisées. Deux aspects sont présents et étroitement entremêlés dans ce cas précis.

Le premier renvoie aux effets « indésirables » de la diffusion de données et d'analyses portant sur des quartiers, des écoles et des collèges, et susceptibles d'en renforcer le stigmat. Pour les quartiers, on peut effectivement s'interroger sur les effets et les utilisations possibles de documents et de données mettant en évidence le haut niveau d'homogénéité sociale ou ethnique, la faible dotation en équipements publics, la qualité médiocre de l'habitat ou du réseau de transport, etc. Pour les établissements scolaires, les mêmes questions se posent quant à la diffusion de données concernant le « rendement scolaire », l'absentéisme, le taux de redoublement, le nombre des dérogations, le profil des enseignants et des élèves, l'offre d'options, etc.

Le deuxième aspect renvoie aux exigences particulières faites aux chercheurs dans le contexte français. Ceux-ci doivent s'engager pour certaines données, et tout particulièrement celles concernant les dimensions religieuses, ethniques, mais aussi scolaires, à ne pas les diffuser aux échelles territoriales les plus fines, et à prendre les plus grandes précautions lors de la diffusion des publications. L'injonction pouvant aller, comme dans le cas de la Direction de l'évaluation et de la prospective du ministère de l'Éducation nationale, à rendre anonyme les établissements et à ne pas en permettre une identification au niveau de la commune par d'autres biais. On ne peut s'empêcher ici de faire le lien avec les réflexions précédentes sur le « modèle républicain », tellement convaincu de son efficacité qu'il ne juge pas nécessaire d'en évaluer la vocation universaliste. L'impossibilité de traiter sérieusement les dimensions ethniques sur un domaine comme celui de la ségrégation urbaine et scolaire met forcément le chercheur dans l'embarras, contraint lui aussi soit de faire l'impasse, soit de l'approcher par défaut. Ce constat révèle encore la difficulté à mettre à l'épreuve, à partir des données, l'application « réelle » du modèle républicain.

Il ne s'agit pas ici d'engager un débat sur la pertinence de telles mesures et leurs effets sur la recherche en sciences sociales. On peut simplement indiquer deux éléments.

Tout d'abord, on peut noter la grande hétérogénéité dans l'application et le respect de certaines contraintes. Sur les questions urbaines et scolaires, de nombreux travaux français identifient très précisément des lieux et des institutions, parfois à des échelles très fines en indiquant différents types de données (quantitatives et qualitatives). On sait aussi qu'il existe différentes voies pour obtenir des données, et que selon celles retenues, les contraintes peuvent être plus ou moins fortes.

Le deuxième aspect, le plus délicat, consiste à se protéger des « effets pervers » d'une diffusion des connaissances fines sur la société. Outre tous les présupposés que cela implique, tant du point de vue de la place de la connaissance dans la société, de son contrôle légitime, que de l'évaluation du niveau de connaissance « réel » des acteurs, cela pose également la question de l'inégale capacité à se procurer autrement, de façon formelle ou informelle, les connaissances pertinentes. Sur le thème qui nous intéresse ici, celui de la différenciation sociale des espaces urbains et scolaires, on connaît son importance. C'est une question qui a été débattue par exemple à propos de la publication des palmarès des lycées. Se posent donc des questions à la fois éthiques, idéologiques et scientifiques.

Dans ce cas, dans la mesure où l'essentiel de la démarche repose sur une mise en perspective fine et comparée des espaces urbains et scolaires, avec l'hypothèse que des dynamiques complexes entre groupes sociaux se construisent dans des emboîtements

multiples entre le global et le microlocal, et que des logiques de hiérarchisations sociales et scolaires s'inscrivent dans des cadres circonscrits, cette contrainte apparaît redoutable. Non seulement dans certaines parties, la logique d'anonymisation des établissements rend caduque toute tentative de mise en relation d'un espace urbain donné avec des dynamiques scolaires, mais elle pourrait apparaître purement formelle dans d'autres cas, tant les éléments de contextualisation locale sont développés.

Dans la mesure où une partie des données scolaires utilisées dans cette recherche a été obtenue par une convention passée avec la DEP renvoyant aux conditions d'utilisation des données indiquées précédemment, je me suis vu contraint d'en respecter le cadre. Les noms des écoles et des collèges ont donc été changés. En revanche, de manière à garder la cohérence de l'approche localisée et socioterritoriale, sans pouvoir pour autant la mener à son terme, j'ai maintenu les noms des communes et des quartiers, quitte parfois de manière contradictoire à pouvoir situer tel ou tel collège.

Malgré ces réserves, nous ne regrettons en rien l'ambition qui était la nôtre de saisir dans ses aspects objectifs et subjectifs la façon dont l'espace urbain et l'espace scolaire interagissent et comment ces processus se répercutent sur les comportements résidentiels et scolaires. Il faut également comprendre ce travail comme une contribution à un projet plus ambitieux relevant d'une sociologie de la structure de classes et des modes de cohabitation dans l'espace urbain.

Choix méthodologiques

Pour les raisons indiquées précédemment, nous partons donc de l'hypothèse d'une forte interaction entre les dynamiques intervenant dans la production de la ségrégation urbaine et celles conduisant à la ségrégation scolaire. Ce lien est complexe et conduit à plusieurs pistes de recherche d'orientation plutôt quantitative.

Il peut s'agir tout d'abord de s'intéresser au *lien entre les profils sociaux des aires de recrutement des établissements et ceux des établissements scolaires*² eux-mêmes censés recruter sur ces secteurs. En milieu urbain, le lieu de résidence détermine dans une large mesure l'établissement public d'affectation par le biais de la carte scolaire. Contrairement à d'autres contextes européens moins organisés sur cette base résidentielle, cette contrainte structure fortement les villes françaises soumises à la sectorisation. La mise en relation des deux profils, celui des espaces urbains, d'une part, et celui des établissements, d'autre part,

2. Sauf précision dans le texte, notre propos concerne les collèges, dont la sectorisation apparaît en général moins complexe que celle des lycées.

permet alors de rendre compte des distorsions résultant de l'évitement de certains établissements. Trois problèmes majeurs se posent. Tout d'abord, la difficulté à recomposer fidèlement sur la base des découpages les plus fins de l'Insee (Iris 2000) les secteurs scolaires³. On peut au mieux arriver à des approximations raisonnées. Par ailleurs, les catégories sociales utilisées par les services statistiques de l'Éducation nationale d'un côté, et l'Insee de l'autre, ne sont pas identiques et rendent les comparaisons difficiles⁴. Enfin, l'accès aux données pour les établissements privés est souvent très délicat.

Cette piste d'évaluation des niveaux de ségrégation dans les établissements selon les distorsions avec les aires de recrutement officielles peut concerner bien évidemment d'autres échelles et d'autres dimensions. Felouzis⁵, par exemple, l'applique à l'étude de la ségrégation ethnique dans les collèges dans l'académie de Bordeaux, et met en évidence la concentration des élèves d'origine étrangère dans un nombre très limité d'établissements.

Une deuxième piste consiste à s'intéresser à *la distribution dans l'espace de l'offre scolaire (publique et privée) en fonction des caractéristiques sociales des territoires*. Il s'agit de préciser les caractéristiques de l'offre scolaire (options, langues, programmes spécifiques, etc.) selon celles des populations concernées par l'éducation, d'en saisir les variations et les régularités. Cela permet de repérer les inégalités en termes d'offre scolaire en fonction des territoires, ou plus précisément des caractéristiques des populations qui y résident. Dans le cas précédent, on s'intéresse au rapport (et aux distorsions) entre le profil social des secteurs scolaires et le recrutement effectif des établissements de ces secteurs ; dans le deuxième cas, on s'intéresse au rapport entre le profil social des secteurs et les caractéristiques de l'offre scolaire. Ce travail est plus facile à réaliser, lorsque l'on décide de retenir l'échelle communale. Comme précédemment, se pose le problème de l'accès aux données pour l'école privée.

Un troisième axe conduit à s'intéresser *au lien entre les caractéristiques sociales des espaces urbains et les pratiques scolaires des ménages*. Cette dimension est vaste, et renvoie aux multiples facettes du rapport à l'école. Le choix du lieu de scolarisation en fonction de son lieu de résidence est bien évidemment un élément central qui permet également d'évaluer

3. L'une des rares tentatives est celle de Jean-Christophe François, « Diffusion et dynamique des discontinuités : les élèves d'origine africaine dans l'espace des collèges de l'agglomération parisienne », art. cité ; « Intégration spatiale et retard scolaire dans l'espace des collèges de l'agglomération parisienne, 1982-1992 », art. cité.

4. Catherine Barthou et Brigitte Monfroy, « La catégorisation scolaire des classes populaires : des catégories statistiques aux représentations. L'exemple des collèges lillois en quartiers urbains ségrégués », communication, *1^{er} Congrès de l'AFS, Dynamiques de transformation de la société française contemporaine*, Villetaneuse, 2004.

5. Georges Felouzis, « La ségrégation ethnique au collège et ses conséquences », art. cité.

l'attractivité ou l'évitement d'un établissement. Pour les communes où la carte scolaire fonctionne à l'échelle municipale, la scolarisation hors commune, sous certaines limites qui seront précisées, constitue un bon indicateur.

Un autre élément concerne le lien entre les pratiques résidentielles des ménages (à la base de la distribution dans l'espace des différentes catégories sociales) et les pratiques scolaires. Autrement dit, il s'agit, étant donné la contrainte indiquée précédemment de la carte scolaire et des logiques de proximité, d'évaluer et d'analyser dans quelles mesures les choix résidentiels et les choix scolaires s'interpénètrent, et d'en saisir l'impact en termes de ségrégation urbaine et scolaire. Les problèmes méthodologiques sont de taille et la mesure du phénomène reste difficile⁶.

D'autres pistes sont bien entendu envisageables et constituent autant de chantiers de recherche, certains déjà investis comme celui des effets de la ségrégation scolaire sur la réussite scolaire des élèves, sur les pratiques pédagogiques, sur le climat des établissements, sur les politiques éducatives locales, d'autres encore peu développés, comme les effets de la ségrégation scolaire sur les modes de socialisation et la sociabilité en général, sur la construction des identités sociales et ethniques, ou encore sur les processus de socialisation politique.

Nous centrerons donc notre propos sur trois axes qui découlent des points précédents : les caractéristiques de l'offre scolaire sur le territoire, en montrant à la fois les différenciations de cette offre en fonction des communes, mais aussi l'agencement entre le secteur public et privé (la deuxième piste indiquée précédemment) ; la scolarisation hors commune (considérée comme un indicateur de l'évitement du collège de secteur) en fonction des contextes urbains et scolaires, mais aussi des catégories sociales des familles situées dans ces contextes ; les modes de cohabitation entre groupes sociaux et leur perception du mélange social dans l'espace urbain et scolaire.

La scolarisation hors commune comme indicateur de l'évitement du collège de secteur comporte une limite importante, dans la mesure où elle n'intègre pas l'évitement interne à la commune qui, dans certains cas caractérisés par une forte hétérogénéité de l'offre scolaire, peut être significatif, comme le montrera le cas de Rueil-Malmaison développé dans le livre. C'est donc un indicateur qui sous-estime le processus, mais de façon plus ou moins prononcée selon les contextes locaux.

6. Emre Korsu, *Mécanismes et implications des disparités socio-spatiales et de la ségrégation urbaine. Le cas de la région parisienne*, thèse de doctorat en urbanisme, aménagement et politiques urbaines, Université de Paris-XII-Val-de-Marne, 2002.

La question des échelles d'analyse

L'analyse de la division sociale de l'espace urbain peut porter sur des espaces variables, de la grande agglomération à la commune, voire à un ensemble de quartiers et reposer sur différentes unités de base pour établir le découpage et la mesure.

Les études disponibles sur l'espace francilien permettent des lectures à différentes échelles territoriales : Paris et la grande couronne, Paris et la petite couronne et enfin Paris intra-muros. Que l'on retienne la commune (ou les arrondissements pour Paris) ou des unités territoriales plus réduites (l'Iris 2000⁷ étant la plus fine), de multiples découpages et recompositions sont envisageables. On peut décider, par exemple, de comparer le profil de la banlieue est à celui de la banlieue ouest, à l'échelle des départements, des communes, des quartiers ou bien des pâtés de maison. On peut également ne s'intéresser qu'à Paris, en faisant varier les mêmes unités territoriales de base. Enfin, on pourrait se limiter à un groupe de communes, voire à une seule commune, et travailler dans le détail à l'échelle des Iris 2000.

Il n'y a pas une échelle plus pertinente qu'une autre et les choix dépendent bien évidemment de la problématique retenue, des questions que l'on se pose. L'évaluation de l'ampleur des différences sociales entre ces territoires, quels que soient les facteurs pris en compte, dépendra de ces échelles. L'exemple classique étant qu'un profil socioprofessionnel à l'échelle de la commune ou d'un arrondissement de Paris ne dit rien de la différenciation au sein de ces entités. Certains travaux encore plus localisés ont mis en évidence des différences sociales significatives entre immeubles au sein d'une même cité HLM ou encore entre cages d'escalier au sein d'un même bâtiment. Même dans un département comme la Seine-Saint-Denis, globalement très populaire, des écarts importants demeurent entre communes et quartiers.

Sur la question spécifique de la ségrégation urbaine et scolaire, le choix de l'échelle est tout particulièrement sensible et peut conduire à des diagnostics contradictoires sur les évolutions en cours. L'échelle retenue est donc fondamentale pour déterminer les cohérences socioterritoriales, et selon sa précision, les contrastes apparaîtront de façon plus ou moins nette. Nous avons choisi ici de mobiliser différentes échelles territoriales, non pas pour les opposer ou montrer la plus grande pertinence de l'une d'elles sur les autres, mais simplement, dans une logique d'emboîtement et d'interdépendance, pour intégrer la complexité des dimensions spatiales dans l'analyse sociologique. En effet, l'analyse de la distribution dans l'espace des catégories sociales, d'une part, et des pratiques et de l'offre scolaires, d'autre

7. L'Iris 2000 est un petit quartier qui correspond à un ensemble d'îlots (pâtés de maisons) contigus.

part, met en jeu des espaces urbains multidimensionnels qui renvoient eux-mêmes à des découpages politico-administratifs mais aussi aux espaces des pratiques urbaines et scolaires et aux représentations qui y sont associées.

En allant du macro (ici le département) au micro (l'infracommunal) en passant par l'analyse d'un bassin de communes, puis de deux communes précises, le propos est de ne pas négliger les niveaux les plus micros, ceux où s'organisent concrètement les interactions sociales de proximité liées au lieu de résidence des individus. C'est aussi un moyen de repérer les territoires d'action des individus sans préjuger d'un cadre plus structurant qu'un autre, qu'il s'agisse d'un découpage politico-administratif ou censitaire.

En isolant le département comme échelle territoriale de départ, il ne s'agit pas de défendre l'idée d'une cohérence socioterritoriale a priori plus forte de cette échelle, qui justifierait une analyse des dynamiques urbaines et scolaires indépendamment de leur inscription dans un espace plus large. Certains éléments donnent cependant une cohérence à ce choix et renvoient plutôt aux effets de long terme de la gestion politique des territoires, de l'action du conseil général au niveau départemental à celle des municipalités. C'est bien évidemment le cas pour la politique de développement économique, l'aménagement urbain, la politique du logement et la politique scolaire. Certes, l'action de l'État et du conseil régional pèse aussi de tout son poids et aurait pu plaider pour travailler à une échelle plus large. Tout découpage, en particulier de type territorial en sociologie urbaine, comporte un caractère artificiel et risque de laisser dans l'ombre des dynamiques spatiales, politiques et urbaines importantes, mettant en jeu des territoires plus vastes. C'est conscient de ces limites que nous partirons à un premier niveau du département.

Dans le fond, ce cheminement est une façon de ne pas sous-estimer les logiques de structuration sociale plus globales qui agissent localement et qui ne permettent pas d'isoler complètement une échelle des autres dans l'explication de la production de la ségrégation urbaine et scolaire. Le niveau le plus micro constitue également un terrain d'analyse privilégié pour montrer comment des tendances lourdes s'inscrivent de façon spécifique dans des espaces parfois très circonscrits qui, selon certaines caractéristiques et dans certaines conditions, peuvent les redéfinir. Ils participent conjointement de l'intelligibilité du phénomène.